

«



CONSEIL DES RECTRICES ET RECTEURS FRANCOPHONES

---

## Communiqué du Conseil des rectrices et recteurs du 21 janvier 2025

---

### Position du CRef sur les collaborations avec les institutions israéliennes

En réponse à l'appel que lui a lancé le 14 janvier plus de 6500 membres du personnel et étudiant-es des universités belges, le Conseil des rectrices et recteurs des universités francophones souligne qu'il n'a pas attendu cette interpellation pour réagir. À la suite de ses communiqués antérieurs ([relatif à la situation au Proche-Orient](#), [relatif à la destruction des institutions d'enseignement palestiniennes](#) et concernant les [projets de recherche financés par l'Union européenne qui incluent des universités israéliennes](#)), il rappelle que :

- il condamne fermement les attaques ou destructions systématiques des institutions d'enseignement palestiniennes et a appelé à plusieurs reprises au cessez-le-feu ;
- il s'engage à suspendre les collaborations institutionnelles avec les organisations, quelle que soit leur origine, qui soutiennent de manière répétée ou sont directement impliquées dans les violations du droit international et des droits humains ;
- il a interpellé à deux reprises (en juin et en octobre 2024) la Commission européenne, lui rappelant ses responsabilités, mentionnant les arrêts de la Cour internationale de justice (CIJ), et l'incitant à fournir des lignes directrices claires pour l'examen de projets européens (dans le cadre du programme Horizon Europe) avec des partenaires israéliens. Ces interpellations n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante, le CRef et le VLIR réfléchissent actuellement à une action judiciaire commune alignée sur l'avis de la CIJ.

Par ailleurs, chaque rectrice et recteur rappelle qu'elle ou il doit avant tout répondre aux interpellations des instances de son institution, ce qui a été fait dans les différentes universités selon les modalités propres à chacune.